

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six Juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Clessé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD.

Présents : Christine SOULARD - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT - Sébastien PLAUD - Carine BLANCHARD - Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Yannick BOIZUMEAU - Jacques PEROCHON - Myriam GERMAIN - Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Jean-Marie BIRTÈGUE

Secrétaire : Dominique LIAULT

ORDRE DU JOUR

- Approbation PV séance du 22 mai 2025
- Financement des travaux (emprunt LMT, prêt relais)
 - Renouvellement ligne de trésorerie
- Fonds de concours Agglo2B pour financement de la chaufferie
- Budget décision modificative : inscription nouveau crédit pour le prêt relais
 - Demande de droit de stationnement (Burger Van Roule Tonton)
 - Compte-rendu des commissions
 - Questions diverses

APPROBATION PV SÉANCE DU 22 MAI 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité

FINANCEMENT DES TRAVAUX

Afin de financer en partie les travaux de la chaufferie bois de l'Espace Carmin, le conseil avait décidé lors du vote du budget primitif de la réalisation d'un emprunt moyen terme de 50 000 €. En complément et en attendant le versement des subventions liées à ces travaux, Mme le Maire propose la réalisation d'un prêt relais.

Une consultation a été réalisée auprès de 4 banques. Mme le Maire présente un comparatif des offres reçues.

- Emprunt moyen terme

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 50 000 EUROS destiné à financer la construction d'une chaufferie bois à l'Espace Carmin. Cet emprunt aura une durée de 7 ans. Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en 7 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (avec échéances constantes) du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 3.35 % l'an.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 150 EUROS.

- Emprunt relais

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 70 000 EUROS. Cet emprunt aura une durée totale de 2 ans. Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement ET paiement des intérêts suivant le taux choisi. Les intérêts seront payables trimestriellement au taux FIXE de 2.65 % l'an.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 150 EUROS.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE

La ligne de trésorerie souscrite l'année dernière arrive à échéance en juillet 2025. Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Clessé décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une nouvelle ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 180 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que La Commune de Clessé décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 180 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable €STER + marge 0.35 % - Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'en-cours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.
- Périodicité de facturation des intérêts : Chaque mois civil, à terme échu
- Frais de dossier : 200 Euros
- Commission d'engagement : NÉANT
- Commission de gestion : NÉANT
- Commission de mouvement : NÉANT
- Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

FONDS DE CONCOURS AGGLO2B

L'objet du fonds de concours de solidarité de l'Agglo2B est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la commune dans le cadre des travaux de la chaufferie bois plaquettes de l'Espace Carmin.

Le montant total du fonds de concours est fixé à 21 947 euros, soit 9.72 % du montant global du projet, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Dépenses éligibles	Recettes INVESTISSEMENT	
	HT			HT
TERRAINS ET FRAIS NOTAIRES	0,00 €	0,00 €	Subventions	126 705,00 € 56,12%
		0,00 €	DETR	30 000,00 € 13,29%
TRAVAUX	225 765,68 €	225 765,68 €	SIEDS	45 000,00 € 19,93%
Coût des travaux	225 765,68 €		Fonds Vert	26 085,00 € 11,55%
			Fonds Chaleur	25 620,00 € 11,35%
			RESTE A CHARGE	99 060,68 € 43,88%
			dont	
HONORAIRES	0,00 €	0,00 €	Fonds de concours Agglo	21 947,00 € 9,72%
Honoraires maîtrise d'œuvre			Autofinancement/Emprunt	77 113,68 € 34,16%
TOTAL HT	225 765,68 €	225 765,68 €		225 765,68 € 100,00%

Le conseil municipal approuve l'attribution du fonds de concours mentionné ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE

Afin d'inscrire le prêt relais de 70 000 € au budget, Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal. Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 21311 155	70 000,00		
R I 16 1641 155	70 000,00		

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DEMANDE DE DROIT DE STATIONNEMENT

Le Burger Van Roule Tonton a exprimé une demande de droit de stationnement les mardis soir sur la place de l'église. Toutefois, cette demande a été faite oralement, aucune demande écrite n'est parvenue à la mairie à ce jour. Le conseil valide le principe de droit de stationnement pour « Roule Tonton » le mardi soir au tarif de 20€ par mois pendant 12 mois (tarif identique au pizzaiolo stationné le mercredi).

TRAVAUX CHAUFFERIE

Un problème de stabilité est apparu lors du creusement des fouilles. Pour ne pas risquer un éboulement du remblais présent, le coulage sera effectué par passe.

CITYSTADE

Il est en cours de finition. Une réunion pour définir la peinture du sol aura lieu le 30 juin à 10h. La préparation à l'inauguration du 4 juillet aura lieu le même jour à 11h45.

LOTISSEMENT VIOLINE

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour 26 juin pour analyser les candidatures des bureaux d'étude pour les travaux de finition du lotissement de Violine. Deux bureaux d'étude ont été présélectionnés. Ils seront auditionnés le 23 juillet et la sélection définitive sera validée en conseil le 24 juillet.

CONSEIL D'ÉCOLE

Mme Blanchard procède au compte-rendu du dernier conseil d'école. Celui-ci sera transmis par mail aux conseillers municipaux.

Effectifs prévisionnels de la rentrée 2025, 80 élèves répartis comme suit :

- 10 PS + 7 MS + 1 GS
- 11 GS + 10 CP
- 10 CE1 + 14 CE2
- 13 CM1 + 4 CM2

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La visite du jury s'est déroulée le 3 juin et s'est passée dans de bonnes conditions. Le résultat sera connu en novembre.

CIMETIÈRE

Le conseil valide le devis du panneau du cimetière naturel pour un montant de 144€ TTC.

VOIRIE

Les routes test fauchées précocement (en avril) seront à nouveau fauchées sur les bas-cotés sur une petite largeur de 70 cm, en attendant une fauche complète à l'automne.

Le gué du Prizard a été réaménagé et sécurisé avec de nouveaux garde-corps.

Le PATA commence demain 27 juin pour 15 T prévues.

On est toujours en attente des devis pour la reprise des routes des Pazotières et de la Fortinière.

DECI

La réserve incendie de la Coupe est terminée. Elle couvre la Coupe et Bonne-Fontaine.

DIVERS

- Le conseil valide la vente de 40 anciennes chaises au tarif de 5€ l'unité à la brasserie Furie Douce.
- Les croix du Carré Militaire sont en cours de fabrication et devraient être livrées en septembre.
- Le coût du matériel pour le passage à la fibre de la mairie et de l'école se monte à 1734 ,98€.
- Le recrutement de l'adjoint administratif pour seconder Cyndie pour 10h/semaine est en cours.
- Le dossier Argent de Poche est accepté. Le critère d'âge a été modifié par rapport aux années précédentes : les jeunes devront avoir entre 15 et 17 ans (au lieu de 16-18 ans).

PROCHAIN CM

Jeudi 24 juillet 2025

Signatures

Le Maire : Mme Christine SOULARD	Le Secrétaire de Séance : M Dominique LIAULT